BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 97

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

343 908 414 RCS Marseille.
LJ DISTRIBUTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7622.45 EUR.
Adresse : 20, Boulevard Lavoisier, 13014 Marseille 14e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ROSSI BOISSONS 13 Société par actions simplifiée Au capital de : 300 000,00 EUR Siège social 20 Boulevard Lavoisier 13014 Marseille 14e Arrondissement N ° RCS 490 202 843 RCS Marseille, est société absorbante LJ DISTRIBUTION Société par actions simplifiée Au capital de : 7 622,45 EUR Siège social 20 Boulevard lavoisier 13014 Marseille 14e Arrondissement N° RCS 343 908 414 RCS Marseille, est société absorbée La société LJ DISTRIBUTION ferait apport à la société ROSSI BOISSONS 13 de la totalité de son actif, soit 490.012 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 414.065 euros. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 490.012 euros. Conformément à l'article L 236-11 du Code de Commerce, la société ROSSI BOISSONS 13, société absorbante détenant la totalité des titres de la société LJ DISTRIBUTION, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a été établi ni de rapport d'échange, ni de prime de fusion. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 500 actions de la Société Absorbée, constituera un mali de fusion qui s'élèvera à 1.524.052 euros La société LJ DISTRIBUTION sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société ROSSI BOISSONS 13 sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société LJ DISTRIBUTION, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit à l'expiration des délais d'opposition des créanciers à la présente fusion. La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er juillet 2026. Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1er juillet 2026 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la Société Absorbante Le traité de fusion a été déposé le 15/10/2026 au nom de la société ROSSI BOISSONS 13 au greffe du Tribunal de commerce de Marseille et le 15/10/2026 au nom de la société LJ DISTRIBUTION, au greffe du Tribunal de commerce de Marseille. Les créanciers de la société LJ DISTIRBUTION et ceux de la société ROSSI BOISSONS 13 dont la créance est

antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis..

